

Bonjour Monsieur LEBIGOT,

Je suis Aline WANG, candidate Patriote, pour les législatives de 2022, dans la troisième circonscription de l'Yonne.

En allant sur votre site, j'ai noté que vous n'avez pas de contact pour l'Yonne, alors que nous sommes, malheureusement un des départements les plus touchés par la problématique des déserts médicaux.

Un exemple parmi tant d'autres : la ville de Villeneuve sur Yonne voit son centre médical menacé de fermeture pour cause de déséquilibre budgétaire en sa défaveur. Les habitants sont désespérés car ils devront faire 14 kilomètres vers le nord pour trouver des praticiens à Sens, ou 17 kilomètres vers le sud pour trouver d'autres praticiens à Joigny.

Et je ne vous parle pas de la deuxième circonscription de l'Yonne qui du fait de l'atomisation de sa population dans des villages, forts pittoresques certes, mais totalement dépourvus de médecins, de pharmacie, et je ne vous parle pas de la disparition des commerces de bouche.

L'Yonne, malgré ses paysages superbes et sa douceur de vivre n'attire pas de nouveaux praticiens et les médecins encore actuellement présents, tendent à partir à la retraite de plus en plus tard, au risque de leur propre santé.

Bref, l'Yonne est vraiment touché par les déserts médicaux, mais bien sûr en regardant votre site, je me suis rendue compte que malheureusement nous n'étions pas les seuls.

Alors que proposer pour faire évoluer cette situation qui met en danger beaucoup de nos concitoyens ?

J'aurais tendance à penser que si la disparition du numerus clausus fut une bonne chose, cela ne règle pas le problème. Alors peut-être faut-il s'attaquer à la sacrosainte liberté d'établissement des médecins.

Après tous, les pharmaciens, les notaires ne peuvent pas s'installer dans une zone qui est déjà couverte par des confrères. Ce qui permet un maillage plus équilibré du territoire.

Et bien je proposerai de faire de même avec les médecins.

Cela permettra sans doute d'éradiquer la migration de nos médecins vers les départements ensoleillés du sud de la France.

Bien-sûr, chaque département devra encourager l'installation des jeunes diplômés qui sont bien souvent mariés avec de jeunes enfants et doivent réfléchir autant aux perspectives d'emploi de leurs conjoints qu'aux infrastructures scolaires pour leurs enfants.

Mais si nous arrivons à les encourager de s'installer dès leurs sorties d'école de médecine, et que les collectivités locales au niveau de la communauté de communes les accompagnent dans leur installation, autant pour leur cabinet que pour l'emploi de leurs conjoints, on peut espérer qu'ils acceptent de prendre racine dans notre beau département si prisés par les Parisiens suite aux épisodes du confinement.

Et l'on pourrait envisager des regroupements de praticiens, à l'échelle de la communauté de commune pour permettre une synergie entre les praticiens.

C'est un investissement au niveau des collectivités locales mais nous ne pouvons imaginer plus longtemps laisser les déserts médicaux grandir sur notre territoire.

Il en va de la couverture sanitaire de notre territoire.

Je reste à votre disposition pour échanger avec vous sur les perspectives d'évolution de cette situation de plus en plus préoccupante.

Bien cordialement

A.R. WANG